

PERSPECTIVES

Podcast de l'APT



Donner vie aux Principes Méndez

Audrey Olivier Muralt

Bonjour et bienvenu•e à Perspectives, le podcast de l'APT qui explore les questions contemporaines liées à la prévention de la torture et à la dignité en détention.

Je suis Audrey Olivier Muralt, Secrétaire générale adjointe de l'APT, et cet épisode poursuit notre série sur les Principes Méndez pour des entretiens efficaces : une nouvelle approche pour mettre fin aux entretiens coercitifs.

Aujourd'hui, nous vous proposons un dialogue spécial entre les deux personnes qui ont donné vie aux Principes Méndez : Juan Méndez, ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, et Mark Thomson, ancien Secrétaire général de l'APT.

Ensemble, ils ont co-présidé le comité directeur chargé d'élaborer ce qui allait devenir les Principes relatifs aux entretiens efficaces dans le cadre d'enquêtes et de collecte d'informations, avec la contribution d'expert-e-s et de praticiens du monde entier.

Les Principes sont conçus pour aider les personnes qui réalisent les enquêtes à recueillir des informations fiables - et non des aveux - en utilisant des techniques d'entretien fondées sur l'établissement d'une relation. Ils protègent également les droits des personnes interrogées en veillant à ce que les principales mesures de protection soient respectées dans la pratique.

Dans la conversation d'aujourd'hui, Mark et Juan discutent de ce qui a motivé la mise en place des Principes, du processus et des défis de leur rédaction; et comment les Principes apportent une valeur ajoutée aux efforts déployés dans tous les pays, indépendamment de la culture ou de la tradition juridique, pour prévenir la torture et les mauvais traitements.

Nous commençons avec Mark Thomson.

Mark Thomson

Je suis heureux d'être ici. Juan et moi avons présidé le processus de rédaction et d'adoption de ces Principes relatifs aux entretiens efficaces dans le cadre d'enquêtes et de collecte d'informations. C'est donc de cela que nous allons parler aujourd'hui, parce qu'il y a toutes sortes de choses dont nous pouvons parler, mais nous allons nous concentrer sur cela. J'aimerais poser à Juan quelques questions sur l'origine de l'idée, le processus d'élaboration et l'importance de ce projet, sur ce qu'il peut faire pour apporter un changement qui sera important pour la protection des droits de l'homme. Juan m'a donc persuadé de co-présider avec lui ce processus, mais c'est son idée. Je pense donc qu'il est important d'essayer d'en savoir un peu plus aujourd'hui sur l'origine de l'idée de Juan.

Juan Méndez

Il est évident que j'ai réfléchi à la raison pour laquelle la nécessité d'obtenir des aveux conduit à tant de torture et à tant de souffrance dans le monde, et ce depuis



de très nombreuses années. Mais en fait, une cause beaucoup plus immédiate est que lorsque j'étais Rapporteur spécial, j'ai observé dans de nombreux pays que j'ai visités que le moment où l'on est le plus vulnérable à la torture est celui où l'on est confronté à l'interrogatoire par les enquêteurs, les forces de l'ordre, etc. Et puis, j'ai eu la chance de consulter de nombreuses personnes qui ont abordé le mandat avec des idées. Et j'ai appris que les États d'Europe du Nord, en particulier, avaient procédé à un examen rétrospectif de ce qui n'avait pas fonctionné lors des enquêtes et avaient décidé, de manière très spécifique et très organisée, de remplacer la brutalité de la torture par un processus d'entretiens fondé sur l'établissement d'une relation. Et puis j'ai pensé que j'allais écrire mon dernier rapport à l'Assemblée générale précisément sur ce sujet. Et nous avons mené une consultation et il y a eu un tel intérêt, de si bonnes personnes sont venues nous rejoindre, que le rapport à l'Assemblée générale s'est presque écrit tout seul. Et puis, bien sûr, j'ai aussi eu la chance que le rapport ait une certaine durée de vie, il ne s'est pas terminé avec la présentation à l'Assemblée générale. Peu de temps après, toutes sortes de personnes ont manifesté leur intérêt, et beaucoup d'entre elles avaient une grande expérience, professionnelle et universitaire, sur les raisons pour lesquelles nous avons besoin de quelque chose comme ça. Voilà l'origine de mon point de vue. Et je suis très heureux de constater que lorsqu'on a une idée, si c'est une bonne idée comme celle-ci, alors beaucoup de gens se portent volontaires pour la rejoindre.

Mark Thomson

Je me souviens que tu étais à l'origine d'un rapport de la Commission interaméricaine, qui était pour moi un rapport très important sur l'application du droit au moment des menaces terroristes. C'était une déclaration très importante à l'époque pour défendre le principe du maintien du droit des droits de l'homme à tout moment, y compris dans cette situation. Je suppose que c'est une autre raison pour laquelle tu as ressenti le besoin d'assumer le travail de Rapporteur spécial, mais aussi de proposer une approche qui remette en cause ce principe de manière convaincante.

Juan Méndez

Oui, tout à fait. J'étais Président de la Commission (*interaméricaine des droits de l'homme*) à l'époque et nous avons rédigé un rapport sur les droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme. C'était au plus fort de ce que l'on appelle la "guerre mondiale contre le terrorisme", et les États-Unis, en particulier, défendaient presque publiquement la nécessité de nouvelles règles. Et ces nouvelles règles, entre autres, consistaient à retirer les gants pendant les interrogatoires. Et je pense qu'à cette époque, nous étions préoccupés par le fait que l'argument selon lequel "la torture fonctionne" gagnait du terrain, notamment dans la culture populaire, et je pense toujours que nous devons récupérer ce terrain. Nous sommes toujours conditionnés à penser que la torture fonctionne, que c'est laid, mais que "quelqu'un doit le faire". Mais nous nous demandons si la torture valait la peine d'être utilisée ou non. Nous disions "il n'est pas vrai que la torture fonctionne". Et nous nous opposons aux interdictions du droit international qui sont restées absolues depuis le début. Mais cette étape, la rédaction de ces Principes, consiste à offrir une alternative qui s'est avérée beaucoup plus efficace. Non seulement plus professionnelle, plus éthique et plus légale - ou absolument légale - mais aussi plus efficace dans la lutte contre la criminalité. Et cela, je pense, est une pièce qui manquait et que les Principes tentent de combler.

Mark Thomson

J'étais à l'Association pour la prévention de la torture à l'époque et nous avons posé la question suivante : "La prévention fonctionne-t-elle vraiment ?" Et nous avons demandé à des chercheurs de réaliser cette étude. Et si je fais le lien avec cette étude, ce n'est pas seulement pour promouvoir un excellent travail, mais aussi pour faire le lien avec les Principes, car l'une des conclusions de cette étude est que c'est lorsque les garanties fondamentales sont appliquées que la prévention de la torture et des mauvais traitements est la plus efficace.

Juan Méndez

Je me souviens du processus de production de ce livre. Ce qui était vraiment bien dans ce livre, c'est qu'il contient des études de cas, en particulier de pays qui ont au moins connu une certaine réduction de l'incidence de la torture, et pourquoi. Je pense que c'est une contribution importante. En même temps, ce qu'il fallait, c'était que les États prennent au sérieux les conséquences de la torture. Et dans les pays qui avaient, il y a quelques décennies, mené le processus de substitution d'un interrogatoire dur par un interrogatoire ou des entretiens basés sur l'établissement d'une relation, la raison était qu'ils voulaient éviter une erreur judiciaire. Ils voulaient éviter de mettre en péril toute l'enquête en forçant l'annulation de tout ce qui s'était passé. Et j'ai toujours pensé que cela fonctionne lorsque les tribunaux et les procureurs prennent au sérieux la règle d'exclusion et les autres sanctions qui permettent de lutter contre la torture. Il reste à prouver que cela fonctionne dans les juridictions où les tribunaux sont complices de la torture, où ils détournent le regard et n'appliquent pas la règle d'exclusion, n'excluent pas les preuves obtenues sous la torture, et n'enquêtent pas et ne sanctionnent pas les personnes qui pratiquent la torture, parce que d'une certaine manière, ces personnes sont à l'aise avec les interrogatoires basés sur la coercition de différentes sortes. Mais c'est pourquoi je pense que nous avons besoin d'un document qui montre que le véritable professionnalisme des personnes enquêtant sur les crimes implique également d'apprendre et de savoir comment mener des entretiens, sans violer les droits de la personne interrogée.

Mark Thomson

Passons au processus, car tu as fait cette proposition dans ton rapport final à l'Assemblée générale. Elle a été bien accueillie. Je me souviens qu'à l'époque, les États ont réagi positivement, ils ont aimé l'idée. Et il y a eu ensuite la tâche importante de réunir un groupe de personnes qui avaient l'expertise adéquate, qui étaient pertinentes, pour essayer de rédiger ces nouveaux Principes.

Juan Méndez

La première étape a eu lieu littéralement deux mois après mon rapport à l'Assemblée générale. Et cela s'est passé ici, dans les locaux de l'Association pour la prévention de la torture. C'était un moment très encourageant. Et c'est à ce moment-là que nous avons décidé que nous avons besoin de Mark comme co-Président, en raison de ta longue association avec l'APT, et aussi parce que nous voulions que l'APT soit institutionnellement impliquée. Et je pense que cela s'est avéré vrai immédiatement, parce que nous avons pu être rejoints par des personnes qui étaient très intéressées par ce sujet, et comme tu l'as dit, qui avaient l'expérience des entretiens à des fins d'enquête, mais aussi par des personnes qui avaient étudié les différentes perspectives des sciences sociales, de la criminologie, de la psychologie et même de la neurologie, pour montrer pourquoi la torture ne fonctionne pas, ou fonctionne à des fins croisées avec la découverte de la vérité et l'établissement de la justice. Et j'ai été très impressionné par cela. Nous avons également bénéficié de l'aide enthousiaste de personnes qui ont été en première ligne pour s'opposer à la tendance au retour de la torture, en particulier dans le contexte de la "guerre

mondiale contre le terrorisme”. Elles ont apporté non seulement leur expérience, mais aussi leur prestige. L’intérêt était si grand que nous avons pu créer ce comité directeur, mais aussi d’autres personnes qui ont rejoint notre comité de rédaction, puis un conseil consultatif. Au final, plus d’une centaine de personnes ont participé à l’élaboration d’un document à proposer à la communauté internationale. Il nous a fallu quatre ans, mais je pense que cela témoigne de l’importance de bien faire les choses.

Mark Thomson

Je pense à ce dicton tibétain : “Si vous avez le choix entre deux voies, choisissez toujours la plus difficile, car elle est bien plus enrichissante”. Mais oui, le processus a été difficile, car nous avons un groupe de personnes très vaste. Mais elles ont apporté leur expérience à la table, ce qui, je pense, était tout simplement essentiel pour que ce soit quelque chose qui ait une valeur ajoutée, et la participation d’anciens enquêteurs, la participation d’avocat-e-s spécialisé-e-s dans les droits de l’homme, la participation de personnes avec un profil académique. Et je pense que cela, pour moi, était également très intéressant. Et c’est assez exceptionnel de réunir cette équipe multidisciplinaire pour travailler sur un défi spécifique en matière de droits de l’homme.

Juan Méndez

Oui, je pense qu’en fait, le document des Principes lui-même, en particulier le premier chapitre, est un argument très puissant pour expliquer que non seulement la torture ne fonctionne pas, mais qu’elle est même contre-productive. Je veux dire que ce n’est qu’un résumé de la très riche littérature sur le sujet, mais il fonctionne très efficacement de cette façon.

Mark Thomson

Le premier principe est qu’un entretien efficace est guidé par la science, le droit et l’éthique. C’est une affirmation très forte. Nous avons donc choisi la voie la plus difficile, celle de la rédaction collective. Je pense que nous avons rédigé une soixantaine de projets, mais il y a eu un changement important à mi-chemin du processus, pour t’y ramener. Nous avons demandé aux juristes de rédiger ce qu’il était essentiel d’inclure dans un protocole, et nous avons demandé aux praticiens et aux enquêteurs de rédiger ce qu’il était également important d’inclure. Et puis nous avons essayé de réunir les deux. Mais nous avons réalisé que cela ne marcherait pas et que nous essayions de réécrire le droit des droits de l’homme et le droit humanitaire. Nous avons compris que nous devons adopter une approche différente. Et c’est là que nous avons eu l’idée d’une approche par les Principes. C’est un autre exemple de cas où, en faisant quelque chose collectivement, nous avons pu réfléchir aux choses et être prêts à nous adapter et à changer. Et je pense que c’est également important de le noter. Nous avons testé cela avec d’autres personnes et nous avons réalisé que ce n’était pas quelque chose qui apporterait une valeur ajoutée. En fait, nous rencontrions des problèmes parce que les gens disaient que nous n’étions pas assez minutieux, etc. Mais nous avons eu des réunions au Brésil, en Tunisie et à Bangkok, je crois que c’étaient les trois. Nous avons rencontré des représentant-e-s des forces de l’ordre, qui se sont montrés très réceptifs et ont apprécié l’idée des Principes, ce qui était également très encourageant pour nous.

Juan Méndez

Oui. Et même aujourd’hui, l’accueil que nous recevons tend à être très positif.

Audrey Olivier Muralt

Vous venez d'écouter la conversation entre Juan Méndez et Mark Thomson.

Nous espérons que vous avez apprécié cet épisode de Perspectives. Nous reviendrons bientôt avec un autre épisode de cette série explorant les Principes Méndez.

Et si vous avez une idée que nous pourrions couvrir dans Perspectives, nous serions ravi-e-s de l'entendre. Contactez-nous par e-mail à l'adresse apt@apt.ch. Ou retrouvez-nous sur les médias sociaux - Facebook, Twitter et LinkedIn. Merci de votre écoute et au plaisir de vous retrouver la prochaine fois.

